

014 Promouvoir les haies dans l'agriculture pour favoriser la biodiversité, renforcer la résilience des écosystèmes et atténuer le changement climatique

RECONNAISSANT [que l'agroécologie est l'une des] [les] nombreuses approches innovantes et durables pour parvenir à une agriculture durable ;

RAPPELANT la définition des solutions fondées sur la nature adoptée dans la Résolution 6.069 *Définition des solutions fondées sur la nature* (Hawaï'i, 2016) et la Résolution 5/5 *Solutions fondées sur la nature à l'appui du développement durable* de l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement (UNEA), ainsi que la Résolution 7/2019 de l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) ;

RECONNAISSANT ÉGALEMENT que les solutions fondées sur la nature peuvent être efficaces et rentables et qu'elles offrent la possibilité de renforcer la résilience des écosystèmes face au changement climatique, de contribuer à la conservation et à l'utilisation durable de la biodiversité et d'aider à accélérer la transition vers une agriculture durable et des systèmes alimentaires plus durables ;

RAPPELANT ÉGALEMENT que les haies sont une composante essentielle de la diversité et de l'identité des paysages agricoles ;

RECONNAISSANT EN OUTRE que les haies rendent de multiples services à la nature et à la société humaine en tant qu'habitat naturel pour de nombreuses espèces, corridor écologique, auxiliaire agricole, ressource en biomasse et élément du patrimoine ; qu'elles contribuent au piégeage du carbone dans la biomasse et les sols, créent des microclimats favorables aux cultures et au bien-être des animaux et améliorent la gestion de l'eau ;

RAPPELANT EN OUTRE que les haies sont historiquement le résultat naturel du travail des agriculteurs qui sont le moteur de leur préservation et de leur développement, et qu'elles sont au carrefour de la production et de la conservation de la biodiversité, car elles contribuent à [la transition agroécologique, qui permettra d'améliorer la gestion] [une meilleure gestion] de l'eau et l'habitat, en particulier pour les pollinisateurs et les insectes bénéfiques, mais aussi à absorber le carbone de l'atmosphère et à servir de puits de carbone, et ce faisant à lutter contre le changement climatique ;

SOULIGNANT qu'il importe de soutenir le développement, la préservation et la gestion appropriée des haies et d'autres éléments paysagers à diversité élevée, y compris dans les parcelles agricoles, le long des routes, dans les zones rurales ou dans les environnements urbains, et de mettre en évidence leurs avantages pour la durabilité de l'agriculture ; et

SE FÉLICITANT des travaux de la FAO dans le domaine de l'agroécologie et d'autres approches innovantes et durables en matière d'agriculture et RAPPELANT la définition de l'agroforesterie établie par la FAO ;

Le Congrès mondial de la nature 2025 de l'UICN, lors de sa session à Abou Dhabi, Émirats arabes unis :

1. DEMANDE au Secrétariat de l'UICN de soutenir la diffusion et la mise en œuvre de pratiques liées à la multifonctionnalité, à la gestion durable, à la conservation et à la plantation des haies dans les zones agricoles, dans le cadre de ses projets et programmes de protection et de conservation de la biodiversité et des écosystèmes, et d'accroissement de l'hétérogénéité des paysages.

2. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à élaborer des politiques et des stratégies pour un développement plus large des haies et d'autres éléments du paysage à haute diversité dans l'agriculture, et à respecter leurs engagements à l'égard des objectifs internationaux.

[3. ENCOURAGE les États et les Membres de l'UICN à promouvoir l'utilisation durable du bois issu de la gestion des haies dans la filière bois-énergie en structurant les filières locales de la bioéconomie et en soutenant les entreprises, le cas échéant.]

4. DEMANDE aux États et aux Membres de l'UICN de permettre l'approvisionnement à long terme en propagules de qualité et d'origine tracée, avec des espèces adaptées aux conditions pédoclimatiques locales et futures, en favorisant les espèces indigènes et en évitant les espèces exotiques envahissantes dans les programmes de plantation.

5. INVITE les États et les Membres de l'UICN à renforcer les services de conseil agricole pour la gestion durable des haies et à mieux intégrer les formations sur les haies adressées aux acteurs des dans le domaine [de l'agriculture et de l'agroforesterie] [des sciences de la vie].

6. INVITE ÉGALEMENT les États et les Membres de l'UICN à poursuivre la recherche sur les haies et les systèmes agroforestiers, à en partager largement les résultats et à mettre au point des méthodes et des outils de suivi [fondés sur des données] afin d'établir des données de référence fiables et des rapports d'avancement.